

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2020_121

L'an deux mille vingt, le 16 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 10 juillet 2020, conformément à la loi.

OBJET :

Désignation des représentants à l'USAN

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 41

Suppléant présent : 0

Procurations : 7

Nombre de votants : 48

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Marie ENJALBERT, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS

A partir de la délibération CC 2020_116

Titulaires présents : 42

Suppléant présent : 0

Procurations : 8

Nombre de votants : 50

Ont donné pouvoir :

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Marion DUBOIS, procuration à Benjamin DUMORTIER
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Carine JOURDAIN, procuration à Frédéric SZYMCZAK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Philippe DELCOURT

Absents excusés :

Sylvain BEAUVOIS, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 Juillet 2020

Délibération CC_2020_121

Désignation des représentants à l'USAN

Le Conseil Communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires de l'USAN,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2018, la CCPC exerce la compétence GEMAPI. La Communauté de communes a délégué à l'USAN pour le compte des communes de PHALEMPIN, CHEMA, OSTRICOURT, WAHAGNIES, CAMPHIN-EN-CAREMBAULT, HERRIN, OSTRICOURT.

Conformément aux statuts de l'USAN modifiés en 2019, le nombre de sièges attribué à la CCPC est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Compétence GEMAPI	Compétence SAGE
5	0

Pour rappel, l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales stipule que : « Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. »

Vu les candidats,

Considérant que les opérations de vote ont donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits	50
Nombre de votants	50
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	50

A(ont) obtenu :

- 1 - Marcel PROCUREUR – HERRIN : 50 voix
- 2 – Bernard CHOCRAUX – CAPPELLE-EN-PEVELE : 50 voix
- 3 – Alain BOS – WAHAGNIES : 50 voix
- 4 – Thierry LAZARO – PHALEMPIN : 50 voix
- 5 – Michel DESMAZIERES – GONDECOURT : 50 voix

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sur 50 VOTANTS)

- De désigner ses cinq représentants auprès de l'USAN au titre de la compétence GEMAPI.

- 1 - Marcel PROCUREUR - HERRIN
- 2 – Bernard CHOCRAUX – CAPPELLE-EN-PEVELE
- 3 – Alain BOS - WAHAGNIES
- 4 – Thierry LAZARO - PHALEMPIN
- 5 – Michel DESMAZIERES - GONDECOURT

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Luc FOUTRY

